

Absents excusés : Antonin Fourreaux

Secrétaire de séance : Hervé Constans

1. Compte rendu du Conseil du 13 avril 2022.

Après lecture, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil.

2. Délibérations

a. Pacte de territoires

Le département de l'Yonne accompagnera financièrement les communes et intercommunalités au travers de deux dispositifs :





- Villages de l'Yonne (projets de 5 000 à 200 000 € subventionnés à 40% maximum)
- Ambitions pour l'Yonne (projets de plus de 200 000 € subventionnés à 30% maximum)
- Grands projets à rayonnement départemental

Pour bénéficier des aides il faudra simplement adhérer au pacte.

La Mairie déposera un dossier dans le cadre « Villages de l'Yonne » ou « Ambitions pour l'Yonne »

Le conseil adopte à l'unanimité l'adhésion au contrat de territoire

Politique départementale de soutien aux territoires = 36 M€

	Pacte territoires 2022-2027 = 32 M€			
	 VILLAGES DE L'YONNE	 AMBITIONS POUR L'YONNE	 AMBITIONS <i>Attractivité touristique et résidentielle Usages du numérique Transition écologique - Solidarités</i>	 GRANDS PROJETS À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL
Enveloppe départementale	10 M €	18 M €	4 M €	4 M €
Bénéficiaires	Communes hors Sens et Auxerre	EPCI - Communes	EPCI - Communes	EPCI - Communes
Plancher dépenses	5 000 € HT	200 001 € HT	200 001 € HT	1 M € HT
Plafond dépenses	200 000 € HT	Néant	Néant	Néant
Taux intervention	40 %	30 %	Bonification de 20 points maximum de la subvention Ambitions pour l'Yonne	30 %
Plafond subvention	80 000 €	500 000 €	300 000 €	1 M €
		MAXIMUM 800 000 €		

b. Document unique relatif aux risques professionnels

Ce document réglementaire nous est opposable, Hervé Constans se propose de l'établir en liaison avec la secrétaire de Mairie et l'employé communal (pas de convention avec le centre de gestion).

c. Redevance d'occupation de l'espace public

Réseau gaz	: 335€ contre 324€	} comparatif avec l'année dernière
EDF	: 221€ contre 215€	
Orange	: 173€ contre 167€	

Le conseil adopte à l'unanimité cette série de résolutions.

d. Location logement « Ecole »

Le logement est loué par deux personnes travaillant à la pyro pour un montant mensuel de 425€ à dater du 01/06. Vanina Coste suggère de solliciter « Action logement » afin de couvrir les garanties du bon paiement de loyers.

e. Eclairage public 2022

impasse de la Barre : remplacement du globe éclairant le ciel par un éclairage LED dirigé vers le sol
Afin de garantir la sécurité routière au carrefour du monument aux morts, augmentation de la puissance d'éclairage par le remplacement de 2 ampoules standards par des LED, le coût total sera de 2300€ ttc dont 50% à la charge de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette résolution.

3. Subventions 3CVT

Plusieurs dossiers avaient été déposés :

Travaux de l'église refusés par la 3CVT car travaux de réparation

Poteau incendie rue Marcot	: 1609€ demandés à hauteur de 40% du montant de 4023€
Cimetière (columbarium)	: 4360€ demandés à hauteur de 40% du montant de 10901€

4. Investissements

City stade : la société MEFRAN présentera le projet le 30 mai

Eaux pluviales et cheminement piétonnier « rte de Montigny » : la société GCTP prépare un projet

5. Divers

- a. Les balises au sol seront posées pour matérialiser le **carrefour en bas de l'école**
- b. **Départ de Valérie**, un pot de départ sera organisé
- c. Validation des tableaux de présence du bureau pour les **élections législatives**
- d. Hervé Constans et Bruno Hurson, dans le cadre de l'évènement mondial « On the Moon again », proposeront avec l'assistance du club « Astro Yonne Centre » une **observation de la Lune**, les 8 et 9 juillet prochains
- e. Suite à la remarque d'Antonin Fourreaux sur le non-respect du code de la route, concernant le stationnement des véhicules, Mr le Maire informe, au regard du comportement des personnes à qui il a signalé un défaut de stationnement, sa volonté de demander aux gendarmes de sanctionner le **stationnement dangereux**.

Fin de la séance à 21h30

Le Maire